

Fiche diplôme CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

Présentation générale

Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance est un diplôme de niveau 3 reconnu par l'État, qui forme des professionnels qualifiés pour exercer auprès d'enfants de 0 à 6 ans. Il permet d'intervenir dans différents contextes : crèches, écoles maternelles, accueils collectifs de mineurs, à domicile ou en maison d'assistants maternels. Le titulaire du CAP AEPE participe activement au développement, à l'éveil et au bien-être de l'enfant, tout en collaborant avec les familles et les équipes éducatives. Ce diplôme est proposé par notre centre de formation en apprentissage et également accessible par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Conditions d'accès

Le CAP AEPE est accessible à toute personne âgée de 15 ans minimum après une classe de 3e, ou à partir de 16 ans sans condition de diplôme. Il est également ouvert aux adultes en reconversion professionnelle. L'admission peut se faire sur dossier et entretien. Le diplôme est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de compatibilité avec les exigences du métier. Notre centre met en œuvre des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour garantir l'accessibilité pédagogique et matérielle des PSH.

Blocs de compétences

Le diplôme est structuré en blocs de compétences correspondant aux activités professionnelles :

Enseignement professionnel

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
- EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

Enseignement général

- Français, Histoire-Géographie, Enseignement moral et civique
- Mathématiques et Physique-Chimie
- Éducation physique et sportive
- Prévention-Santé-Environnement
- Langue vivante (facultatif)

Modalités d'évaluation

Le CAP AEPE peut être obtenu par différentes voies : le contrôle en cours de formation (CCF) pour les candidats en apprentissage et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les professionnels justifiant d'au moins un an d'expérience. Les épreuves sont organisées autour des blocs de compétences, avec des mises en situation professionnelles, des dossiers écrits et des entretiens avec un jury.

Durée de la formation

La durée de la formation varie selon le profil du candidat et le mode d'accès (apprentissage, ou VAE). En apprentissage, elle s'étend sur 2 ans avec un volume horaire d'environ 910 heures en centre de formation, complété par des périodes en entreprise. Pour les candidats en VAE, la durée dépend du temps consacré à la rédaction des livrets et à la préparation de l'entretien avec le jury.

Validation par blocs de compétences

Le CAP AEPE peut être obtenu en validant l'ensemble des blocs de compétences. Toutefois, il est possible de valider un ou plusieurs blocs indépendamment, sans obtenir immédiatement le diplôme complet. Les blocs validés restent acquis à vie et peuvent être complétés ultérieurement pour obtenir le diplôme dans sa totalité.

Version : 1.0

Date de mise à jour : 01/10/2025

Responsable :